

Jeu concours Instagram & Facebook 2025 - Champagne G. Mahé - Règlement

Participants

Toute personne inscrite sur Instagram et Facebook, résidant en France métropolitaine et ayant au minimum 18 ans peut participer au jeu.

Organisation du jeu

Le jeu se déroule sur le compte Instagram @champagnegmahe et sur la page Facebook « Champagne G. Mahé ».

Il commence le 8 février 2025 à 11H00 et prend fin le 13 février 2025 à 23h.

Modalités de participation

Sur Instagram : vous devez vous abonner à notre compte Instagram, identifier au moins 2 amis en commentaires, et « liker » la photo du concours posté.

Sur Facebook : vous devez répondre à la question « Quel est l'assemblage de la cuvée Fascinante ? ».

Pour que votre participation soit prise en compte, il faudra bien s'assurer de ne pas dépasser la date et l'heure de fin de jeu indiquée.

Gains

1 lot est à gagner sur chaque réseau social, soit 2 lots en tout.

Sur Facebook : une bouteille de notre cuvée Fascinante

Sur Instagram : une bouteille de notre cuvée Fascinante

Les lots seront à retirer à la propriété, ou seront livrés si le/la gagnant.e est domicilié.e à plus de 30 kilomètres de la propriété.

Désignation du gagnant

Le/la gagnant.e sera désigné.e par tirage au sort à l'aide de l'application The random picker. Une fois choisi.e, le/la gagnant.e sera identifié.e dans notre story sur Instagram.

Le/la gagnant.e sera ensuite contacté.e par message privé pour l'inviter à venir récupérer son lot ou organiser la livraison.

Afin de nous assurer que le/la gagnant.e ait bien l'âge légal autorisé, nous lui demanderons de bien vouloir nous fournir une copie de sa carte d'identité avant de lui envoyer son lot.

Important

Une seule participation par personne est autorisée.

NB : Instagram n'est pas responsable de l'opération, et ne gère ni ne sponsorise le jeu.